



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## enseignement

Question écrite n° 55752

### Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui donner des indications sur les mesures de protection qui ont été prises pour les établissements scolaires et culturels français à l'étranger. Il souhaite en particulier connaître la situation dans les pays considérés comme présentant des risques importants d'attentats contre les intérêts occidentaux.

### Texte de la réponse

La sécurité des établissements d'enseignement français à l'étranger fait l'objet d'une attention suivie de la part du ministère des affaires étrangères. Les mesures destinées à renforcer la protection des établissements sont prises en relation étroite avec des postes diplomatiques, et sous leur contrôle, notamment lorsqu'elles impliquent une action particulière des autorités locales. Les établissements qui relèvent de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) font l'objet de missions d'audit diligentées par la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France (DFAE) du ministère des affaires étrangères et le haut fonctionnaire de défense (HFD). Elles évaluent l'ensemble des dispositions prises ou à prendre pour assurer la meilleure protection des bâtiments et des usagers. Les observations et préconisations qui ressortent de ces missions sont transmises aux instances responsables des établissements. L'AEFE accorde, en tant que besoin et à la demande des établissements, des subventions d'investissement au titre de la mise en sécurité. A titre d'exemple, l'école Française-Dolto de Djibouti a ainsi bénéficié d'une subvention d'un montant de 240 000 euros en 2004 afin de procéder au renforcement de son mur d'enceinte, et l'école française de Djeddah (Arabie Saoudite) a perçu une subvention d'un montant de 340 000 euros afin de procéder à divers aménagements de sécurité. Une action de sensibilisation des chefs d'établissement, des équipes enseignantes, des élèves et des familles a également été entreprise.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55752

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 janvier 2005, page 647

**Réponse publiée le :** 19 avril 2005, page 4032